



PROCÈS VERBAL de la réunion du conseil municipal du 30 Janvier 2025

Nombre de conseillers	Date de convocation : 23 janvier 2025
En exercice..... 19	
Présents 14	Date d’affichage : 24 janvier 2025
Votants 17	

L'an deux mil vingt-cinq, le trente janvier à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry LOUVEL.

Présents : T. LOUVEL, J-P CHAUVET, C. ETANCELIN, A. SAUNIER, F. HERVIEUX, J-P DEVAUX, D. DESWARTE, L. HANGARD, I. LOMO, A. MORLET, E. FONTAINE, A. GENDRIN, M. CREVON, C. LEFEBVRE, B. MATTON,

Absents excusés : P. FERCOQ donne pouvoir à J-P CHAUVET, D. JOSEPH, C. PATIN donne pouvoir à A. SAUNIER, M. LESECQ donne pouvoir à B. MATTON

Secrétaire de séance : A. SAUNIER

Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire rend compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal N°D2020-30 en date du 3 juin 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire.

Décision n°DE2024/12 du 30décembre 2024

- Virement de crédit au 66111 de 604€

Le Conseil municipal a pris acte du compte rendu des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 19 décembre 2024.

D2025/01 – INTEGRATION DU BONI DE LIQUIDATION SUITE A DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION MARY

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que l'association MARY a été dissoute lors de l'assemblée générale du 23 septembre 2024.

Il précise que le procès-verbal annonce que les actifs de l'association seront dévolus à la commune de Yerville.

Un boni de liquidation étant constaté d'un montant de 1 659.71€, Monsieur le maire propose d'accepter ce montant au titre d'une recette exceptionnelle qui sera affectée au compte 75888 du budget primitif 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité**, le boni de liquidation d'un montant de 1 659.71€ ainsi que son affectation au compte 75888 du budget primitif 2025.

D2025/02 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Monsieur Jean-Pierre CHAUVET, 1^{er} Adjoint chargé des travaux expose à l'assemblée le projet de rénovation énergétique de l'ensemble des plafonniers du groupe scolaire.

Il s'agit du remplacement de 440 points lumineux afin de les passer en LED moins consommateurs en électricité. Le montant estimé de ces travaux s'élève à 13 766.64€HT.

Monsieur le maire propose de solliciter la dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de la transition énergétique ainsi que le département au titre des installations de système d'éclairage performants dans les bâtiments publics sur la base du plan de financement suivant :

- Subvention du département 50%	6 833.32€HT
- DETR 2025 30%	4 129.99€HT
- Autofinancement	2 803.33€HT

Bruno MATTON informe le conseil municipal que suite au passage en LED de la Rue du Moulin à vent, le dernier mât de cette rue ne semble pas avoir été pris en compte. Celui-ci est couvert de lierre et peu visible.

Thierry LOUVEL va vérifier si ce mât était prévu dans le projet initial. Dans le cas contraire, il sera demandé son passage en LED.

Caroline LEFEBVRE demande si le projet évoqué intègre l'extérieur de l'école. Elle informe aussi que l'école reste toujours allumée la nuit bien qu'il ait été évoqué que ce dysfonctionnement avait été résolu. Elle demande si ce problème ne peut pas être résolu lors des travaux de modification des points lumineux. Jean-Pierre CHAUVET va demander que soit pris en compte ce problème lors de l'intervention.

Caroline LEFEBVRE souhaite savoir si une étude d'éclairage LED est envisagée sur les 2 gymnases.

Thierry LOUVEL explique que les 2 gymnases ne sont pas propriété de la commune mais du SIVOS et qu'ils sont déjà passés en LED.

Monsieur le maire soumet le projet au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le projet de remplacement des points lumineux du groupe scolaire, **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter les subventions tel que présenté dans le plan de financement ci-dessus, **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2025.

D2025-/03 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE CORBEILLES DE TRI

Monsieur Jean-Pierre CHAUVET présente à l'assemblée le projet d'acquisition de corbeilles de tri afin de respecter les modalités de la loi OGEC. A savoir, le déploiement obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2025 dans l'espace public, de poubelles permettant de trier les déchets afin d'améliorer la collecte et le recyclage.

Suite à l'état des lieux réalisé, il convient d'acquérir 70 corbeilles de tri pour un montant estimé à **40 345.20€HT**.

Monsieur le maire explique que ce projet n'est pas éligible au Fond vert mais propose de solliciter une aide financière auprès du département au titre « des petits aménagements extérieurs des communes de moins de 5 000 habitants » selon le plan de financement suivant :

- Subvention du département 30%	12 103.56€
- Autofinancement	28 241.64€

Caroline LEFEBVRE demande si cette quantité est représentative de l'existant et s'il est envisagé de nouveaux endroits

Jean-Pierre CHAUVET explique qu'il y a actuellement 63 points de collecte sur le territoire mais qu'il convient d'en prévoir un peu plus pour combler les manques notamment dans les nouveaux lotissements.

Monsieur le maire soumet le projet au vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE à l'unanimité** le projet d'acquisition de corbeilles de tri, **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter une aide financière tel que présenté ci-dessus et **DIT que** les crédits sont prévus au budget 2025.

D2025-04 DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES : ETUDE DE FAISABILITE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la loi N°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelables qui vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

Afin d'identifier précisément les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables sur la commune de Yerville, Monsieur le maire propose de faire appel à un cabinet d'étude. Il précise que tel que le prévoit la loi, une concertation du public sera organisée lors de l'élaboration de l'étude. Une présentation des modalités de cette enquête publique sera effectuée lors d'une prochaine séance.

La date butoir est fixée au 30 juin 2025. *Il précise que Jean-Pierre CHAUVET, 1^{er} adjoint et Christine PIFFETEAU, Directrice des services se rendront à une réunion d'information le 11 mars 2025.*

Monsieur le maire met ce point au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité le recours à un cabinet d'étude pour la définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables.

D2025/05 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA PARTICIPATION D'INTERVENANTS EXTERIEURS A L'ECOLE JULES GUEVILLE

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les objectifs de la convention de mise à disposition d'intervenants extérieurs à l'école, dans le cadre des activités physiques, sportives et artistiques :

- Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps,
- S'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils,
- Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités,
- S'approprier une culture physique sportive et artistique.

Dans ce cadre, il est proposé la participation d'un intervenant « cirque » à raison de 5 séances de 40 mn par semaine pour les cycles 2 et 3 (CP, CE1, CE2/CM1, CM2)

Caroline LEFEBVRE demande pour quelle raison seuls les cycles 2 et 3 sont concernés ? et si la demande a été faite auprès des enseignants du cycle 1 ? Monsieur LOUVEL indique qu'il n'y a pas assez de temps dans le programme du cycle 1 pour intégrer une activité supplémentaire.

M. GARCIA, Directeur de l'école a été sollicité. Il confirme que le cycle 1 déjà sollicité par l'Eveil musical ; activité conséquente pour des élèves de cet âge, a peu de temps pour intégrer une seconde activité extérieure. Il propose à Mme LEFEBVRE membre du conseil d'école d'interroger les enseignant(e)s concerné(e)s qui pourront apporter une réponse plus précise lors du conseil d'école du 18 mars 2025.

Monsieur le maire soumet ce point au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention de participation d'un intervenant extérieur à l'école Jules Guéville.

D2025/06 CENTRE DE LOISIRS VACANCES DE FEVRIER ET AVRIL 2025

Monsieur le maire propose :

- De poursuivre l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances de février 2025 du 10 au 21 février et du 7 au 19 avril 2025.
- De solliciter auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, l'habilitation d'ouverture des centres :
 - o Dans l'espace Jean d'Ormesson pour les 3-7 ans
 - o Dans l'espace Jacques Lémery pour les 8-11 ans,
 - o Dans les locaux de l'Espace Delahaye pour les 12-16 ans
- De procéder au recrutement d'animateurs titulaires du BAFA ou non titulaires (mais âgés de 18 ans) rémunérés suivant l'indice de base de la Fonction Publique Territoriale et en fonction des heures réalisées,
- De valider une gratification par animateur stagiaire à hauteur de 30€/journée de centre de loisirs
- De solliciter auprès de la CAF l'attribution de la prestation de service
- De maintenir les tarifs suivants :

	TARIF YERVILLE			TARIF COM-COM			TARIF EXTERIEUR		
	TARIF PLEIN	QF 0-381€	QF 382 à 610€	TARIF PLEIN	QF 0-381€	QF 382 à 610€	TARIF PLEIN	QF 0-381€	QF 382 à 610€
Du 10 au 21/02 et Du 7 au 19/04/2025	50 €	42 €	45 €	68 €	57 €	60 €	91 €	77 €	81 €

Bruno MATTON demande si un bilan du centre de loisirs peut être présenté au prochain conseil.

Thierry LOUVEL informe que les bilans 2024 sont en cours d'élaboration pour présentation à la CAF. Ils pourront être présentés lors d'une prochaine séance.

Caroline LEFEBVRE fait remonter que quelques fissures ont été observées à l'espace Jacques LEMERY sur le mur extérieur et intérieur.

Jean-Pierre CHAUVET informe qu'un expert est passé et a constaté qu'il n'y avait pas d'évolution de ces fissures.

Caroline LEFEBVRE demande si la raison ou la cause de ces fissures est connue ?

Bruno MATTON évoque les travaux mitoyens réalisés par LOGEAL et demande s'ils auraient pu générer ces fissures ? Il serait peut-être souhaitable de faire réaliser un contrôle ?

Carole LEFEBVRE demande si un recours serait alors possible ?

Jean-Pierre CHAUVET répond en précisant que plusieurs causes peuvent être mises en avant : le changement climatique et les sécheresses de ces dernières années, les travaux ou l'ancienneté de la structure. Il paraît alors compliqué de prouver les causes sans rentrer dans une démarche contentieuse longue et coûteuse. Toutefois, une surveillance et un contrôle périodique sont effectués régulièrement.

Monsieur le maire met ce point au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité l'organisation du centre de loisirs pour les vacances de février et avril 2025 ainsi que les tarifs tels que présentés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

4/7 – 30 janvier 2025

T.L

Thierry LOUVEL donne lecture des réponses aux questions posées, en application du règlement du conseil municipal approuvé le 5 juillet 2023 (D4).

- **Lors de la cérémonie des vœux, vous avez annoncé la création d'un poste de policier municipal. Pouvez-vous nous donner des explications au sujet de ce poste : Missions ? Moyens ? Quel est le bilan suite à la mise en place de la vidéo surveillance ?**

Réponse : le recrutement d'un policier municipal est en cours de réflexion. Au préalable, il est essentiel de connaître le coût que représente le recrutement d'un policier municipal, le besoin en véhicule et en matériel mais aussi les aides financières dont la commune pourrait bénéficier. La mise en place pourrait se faire fin d'année 2025 après concertation avec les services de la gendarmerie. Les missions dévolues pourraient porter sur l'aspect sécuritaire d'une part (suivi de la vidéoprotection, entrées et sorties des écoles, stationnement ainsi que la sécurité lors des manifestations par exemple) mais aussi sur le contrôle des autorisations d'urbanisme, les DICT (Déclaration de travaux sur la voie publique), les arrêtés de voirie et les courriers divers (débit de boissons, animaux errants, querelles de voisinage, fermeture de cercueil...) d'autre part.

En ce qui le bilan de la vidéosurveillance Thierry LOUVEL précise qu'il s'agit d'une vidéoprotection et non d'une vidéosurveillance. Les images sont exploitées par la gendarmerie. Ils fournissent une réquisition à chaque demande d'exploitation. Pas de visionnage au niveau de la commune. La gendarmerie est satisfaite de ce fonctionnement qui les aide dans la résolution d'enquêtes.

Bruno MATTON demande si la surveillance du City stade a porté ses fruits ?

Thierry LOUVEL informe qu'effectivement la surveillance du City stade a permis à la gendarmerie d'intervenir. La surveillance a aussi permis de prendre sur le fait des jeunes qui grimpaient sur les toits Résidence Fassberg.

Jean-Pierre CHAUVET précise que suite à une rencontre avec la gendarmerie, il serait intéressant dans l'avenir, afin d'améliorer les constats, d'installer 4 caméras avec lecture de plaque d'immatriculation.

Bruno MATTON demande si un policier municipal serait suffisant.

Thierry LOUVEL précise qu'effectivement c'est à étudier.

Dans un article du Paris Normandie vous avez fait état d'infiltrations à l'espace sport et santé. Lors de la réception des travaux des réserves ont été formulées. Quelle est la suite donnée à ces réserves ?

Réponse : Les réserves sont levées. Un point reste toutefois à régler, le velux du cabinet médical du docteur MORLET où sont observées des infiltrations d'eau selon le sens du vent. L'entreprise a été contactée. Une retenue de garantie de 5% est appliquée pendant 1 an jusqu'à parfait achèvement des travaux.

Des articles de presse font état de stages et de réunions organisés dans les locaux de l'espace sport et santé. S'agissant d'un bien communal, dans quelle conditions ces locaux sont-ils mis à disposition ?

Réponse : Il s'agit de locaux communaux gérés par l'association « CRJS ». Il est appliqué un tarif de location pour les associations et les clubs extérieurs. Mise à disposition gracieuse pour les associations Yervillaises des équipements. L'association règle les charges de fonctionnement (ascenseur, électricité, sécurité incendie...).

Bruno MATTON demande si le bilan de cette association est connu ?

Thierry LOUVEL informe que le bilan de cette association est confidentiel car il s'agit d'une association de gestion comme l'EHPAD. M. LOUVEL précise que l'association CRJS a déjà fait don à la mairie de 70 000€ en 2020 et de 30 000€ en 2023/

Bruno MATTON demande qui prendrait en charge des travaux d'importance à effectuer sur le bâtiment si besoin ?

Thierry LOUVEL répond que ce serait l'association si elle existe toujours à ce moment-là. Si l'association était dissoute ce serait à la commune qu'incomberaient les travaux. L'association est encore actuellement sous l'identité « CRJS ».

Bruno MATTON demande se déroule la réservation ?

Thierry LOUVEL indique que c'est un agent communal qui gère le planning

Bruno MATTON s'étonne que la commune n'ait pas de regard sur la gestion d'un bien communal.

Thierry LOUVEL précise que la commune a connaissance de l'occupation puisqu'elle gère le planning. Ce sont surtout des associations yervillaises qui l'utilisent. Il y a peu de stage aujourd'hui.

QUESTIONS COMPLEMENTAIRES

Caroline LEFEBVRE souhaite porter à connaissance l'état du jardin du souvenir jugé très sale.

Chantal ETANCELIN indique que le règlement précise que ne doivent pas être déposées de potées ou de fleurs. Malheureusement cela n'est pas respecté.

Bruno MATTON demande comment pourrait être également résolu le dépôt de cendres ? Peut-être envisager un autre système d'accueil ?

Caroline LEFEBVRE demande si le jardin du souvenir est bien adapté à la taille de la population de Yerville ?

Lucien HANGARD confirme que ce lieu est très sale (dépôt de bouteilles coupés pour servir de vase mais laissé à l'abandon...). Il souhaiterait que le règlement soit plus respecté.

Audrey GENDRIN et Emmanuel FONTAINE remarque que le règlement est peut-être trop ancien et qu'il conviendrait de le revoir.

Caroline LEFEBVRE demande si cette question pourrait être abordée lors d'une prochaine commission cimetièrre qui ne s'est pas réunie depuis 2 ans.

Bruno MATTON rappelle que lors de la dernière séance du conseil, il avait été demandé un bilan d'EMASY. De même, il souhaiterait qu'un tableau des effectifs de la commune soit communiqué.

Le bilan EMASY devait être présenté lors de cette séance. Un problème de connexion au réseau n'a pas permis de projeter le document. Il sera présenté à la prochaine séance. De même que le tableau des effectifs qui fera l'objet d'une délibération à la prochaine séance. Thierry LOUVEL précise qu'un organigramme est en cours de rédaction. Celui-ci doit au préalable faire l'objet d'une consultation du comité technique du centre de gestion. Il sera ensuite présenté aux membres du conseil.

La secrétaire de séance,
Aurélia SAUNIER

Le Maire,
Thierry Louvel